

# Intelligence artificielle et Open Source Intelligence : une nouvelle ère pour les investigations internes

L'intelligence artificielle (IA) et l'Open Source Intelligence (OSINT) ouvrent de nouvelles perspectives pour les entreprises dans leurs investigations internes. Mais comment tirer parti de ces outils dans le respect du cadre légal ?



**Rayan Houdrouge**  
Avocat associé, Walder Wyss



**Maël Azokly**  
Avocat collaborateur, Walder Wyss

**R**ayan Houdrouge et Maël Azokly, avocats au sein de l'étude Walder Wyss, explorent les enjeux d'une telle utilisation.

## Rayan Houdrouge et Maël Azokly, comment l'IA et l'OSINT peuvent-elles renforcer l'efficacité des enquêtes internes ?

*RH:* L'OSINT est une technique d'investigation consistant à exploiter des données disponibles en libre accès, principalement sur internet, pour en tirer du renseignement sur une cible. Dans le cadre d'une enquête interne (par exemple à la suite de suspicions de fraude ou d'une fuite de données), l'OSINT peut s'avérer redoutablement efficace pour identifier les auteurs du trouble et contextualiser l'incident rapidement.

*MA:* Couplée à l'OSINT, l'IA représente un puissant accélérateur d'analyse permettant aux enquêteurs de traiter efficacement d'importants volumes de données récoltées afin d'identifier rapidement des comportements inhabituels et des relations jusque-là insoupçonnées entre différentes parties prenantes. Par exemple, à la suite d'une fuite d'informations sensibles, la corrélation de données internes (e-mails, historiques de connexion, etc.) avec des données en libre accès peut permettre de révéler des liens autrement imperceptibles entre le déroulé des événements, des flux de données inhabituels et le comportement en ligne suspect de certaines personnes internes et externes à l'entreprise.

## Quels sont les principaux défis rencontrés par les entreprises lorsqu'elles intègrent ces technologies dans leurs investigations internes ?

*RH:* Le premier enjeu concerne la collecte des données, qui doit être effectuée conformément au cadre légal. Un traitement non conforme

peut exposer les entreprises et leurs responsables à des sanctions, y compris pénales. Par ailleurs, l'admissibilité des preuves ainsi récoltées constitue un autre enjeu clé. L'enquête interne aboutira souvent à une décision qu'il faudra pouvoir justifier en procédure si elle est contestée. Une preuve illicite sera difficilement admissible devant un tribunal, de quoi rendre l'enquête inefficace malgré les ressources mobilisées.

*MA:* Un autre défi majeur réside dans la fiabilité des informations recueillies. L'OSINT et l'IA permettent d'analyser un volume important de données, mais l'exactitude du résultat n'est pas garantie. Le produit de l'analyse doit donc être minutieusement vérifié pour éviter les erreurs.

## Quels sont les principaux enjeux juridiques de l'utilisation de ces moyens technologiques ?

*RH:* Les entreprises doivent respecter un ensemble de règles destinées à protéger la personnalité des personnes concernées. Il s'agit principalement du droit de la protection des données, mais pas uniquement. Le droit du travail s'applique par exemple également lorsque des employés sont concernés. Des réglementations étrangères telles que le RGPD peuvent aussi trouver application, notamment lorsque l'enquête interne vise des personnes se trouvant dans un autre pays, en France voisine par exemple.

Avant toute chose, le traitement de données personnelles devra reposer sur au moins l'un des trois motifs justificatifs que sont le consentement de la personne visée, la loi ou un intérêt public ou privé prépondérant. Rechercher le consentement de la personne visée en amont de l'enquête sera souvent contre-indiqué. L'entreprise devra ainsi être en mesure de justifier son traitement de données par une obligation légale, par exemple en matière de prévention du blanchiment d'argent, ou par un intérêt prépondérant tel que celui d'enquêter sur de sérieux soupçons de fraude.

*MA:* L'enquête interne devra également respecter le principe de proportionnalité, ce qui pourra s'avérer difficile à déterminer en pratique. L'utilisation de l'IA et de l'OSINT ne devra donc pas paraître disproportionnée vis-à-vis des manquements reprochés. Les enquêteurs devront en particulier veiller à paramétrer les outils de sorte à privilégier la stratégie la moins invasive possible, notamment en excluant du périmètre de l'enquête les sources d'information dénuées de pertinence. L'inclusion des réseaux sociaux de la personne visée dans le périmètre de l'enquête devra ainsi faire l'objet d'un examen minutieux.

La communication à l'étranger des données récoltées est aussi soumise à conditions. L'entreprise devra donc veiller à bien choisir ses prestataires de services en accordant une attention particulière à la localisation des serveurs sur lesquels les données seront hébergées.

Enfin, la personne visée devrait idéalement être informée dès le début de l'enquête interne du traitement de données la concernant. Toutefois, cette information initiale s'avérera souvent incompatible avec les besoins de l'enquête, ce qui pourra justifier son report temporaire. Il incombera alors à l'entreprise d'informer la personne du traitement de données dès que possible, par exemple lors de sa première audition.

*RH:* L'entreprise ne devra d'ailleurs pas oublier de documenter rigoureusement son processus décisionnel tout au long de l'enquête interne. Elle consignera ainsi notamment par écrit les raisons pour lesquelles elle considère comme proportionné de recourir à certaines sources d'information et comme justifié de différer la notification du traitement de données à la personne concernée.

## Comment accompagnez-vous vos clients dans de telles démarches ?

*RH:* Cela fait maintenant plusieurs années que Walder Wyss dispose d'experts internes expérimentés dans l'utilisation de ces technologies innovantes. Nous intervenons idéalement en amont des enquêtes internes, en accompagnant nos clients dans la mise en place de politiques internes adaptées à l'usage de ces nouveaux outils. Cette anticipation permet à nos clients de déployer ces outils rapidement et efficacement selon un protocole prédéfini en conformité avec le cadre légal.

*MA:* Nous sommes également souvent mandatés en cours d'enquêtes afin d'assurer leur conformité. Si l'enquête a déjà eu lieu, notre mission consiste alors principalement à examiner en détail la licéité des preuves récoltées pour évaluer leur admissibilité en procédure et aider nos clients à prendre les décisions stratégiques qui s'imposent au regard des circonstances.

Interview **Maévine Mas**

Plus d'informations sur  
[walderwyss.com](http://walderwyss.com)

**walderwyss**